



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2026-30 du 23 février 2026
relatif au retrait de la vente de timbres-poste au 28 février 2026**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de La Passion-Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2025-13 du 24 mars 2025 fixant le programme philatélique des TAAF pour l'année 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les timbres-poste suivants sont retirés de la vente au 28 février 2026 :

Hors programme 2025 :

- Les 30 ans du *Marion Dufresne II* (1,29€)

Programme émis le 1^{er} janvier 2024 :

- Princess of wales (2,32€)
- Minéral : Sodalite (1,16€)
- Cryo draco antarticas (1,16€)
- Algues (1,16€)
- Tortue imbriquée (1,16€)
- Crambe de vietnam (2,32€)
- Corvette Dauphine (1,65€)
- Le Suez Ichtys (1,16€)
- Les manchots (1,16€)
- Observatoire astronomique (4,64€)
- Femmes et hommes (5,00€)
- Proteker (2,32€)

Hors programme 2024

- Animaux sportifs des TAAF (3,48€)
- 150eme anniversaire mission MOUCHEZ (1,16€)
- Vendée des globes (2,58€)

Emission 2023 :

- Triptyque « Les éléphants de mer aux trois âges de la vie » (hors-programme 2023 – 2,32 €)
- 100e anniversaire de la mission scientifique Etienne et Lionel PEAU (2,32 €)

Emission 2022 :

- Les pionniers de l'Antarctique (10,50 €)

Emission 2021 :

- Le fou austral (hors-programme 2021 -0,20 €)

- Le manchot empereur (hors-programme 2021 -0,40 €)
- L'orque (hors-programme 2021 -0,10 €)
- La frégate du Pacifique (hors-programme 2021 -0,50 €)
- L'albatros à bec jaune (0,40 €)

Emission 2016 :

- TORTUE verte et *Marion Dufresne* (0,05€)
- HELICO et MANCHOT (0,05 €)

Cartes postales pré-timbrées :

- LOT 6 CP AUSTRALES (13.00€)

Art. 2 : Les timbres maintenus à la vente sont l'ensemble des timbres émis depuis le 1^{er} janvier 2026 en application de l'arrêté n° 2025-13 du 24 mars 2025 susvisé, ainsi que les timbres des années antérieures listés ci-dessous :

Emission 2025 :

- Minéral : Epidote (1,30€)
- La Japonaise (2,58€)
- Adam Mieroslawsk (6,65€)
- Les espèces emblématiques de l'île d'Amsterdam (2,58€)
- Station sismologique dans les TAAF (1,96€)
- IGN (2,58€)
- Pilotes des glaces (1,96€)
- Les panneaux de signalisation des TAAF (3,87€)
- Beauté cachée des îles Eparses (2,58€)
- L'île de l'est au gré du temps (2,58€)
- Les 70ans des TAAF vu par les enfants (6,45€)
- Les fonds marins de Terre Adélie (3,92€)
- Gorg One – Artiste embarqué dans les îles australes (5,16€)

Hors programme 2025 :

- Xavier Gorce – 70ans des TAAF (1,29€)
- Paul-Emile Victor (2,78€)
- Petites valeurs (5,00€)

Emission 2024 :

- Les fonds marins de Terre Adélie (3,30€)
- 70^{ème} anniversaire de la création du territoire (3,00€)

Emission 2023 :

- Les fonds marins de terre Adélie – profondeur 150 mètres (3,30 €)
- Paysages de terre Adélie (5,80 €)

Emission 2019 :

- LOGO des EPARSEES (1.50 €)

Emission 2018 :

- LOGO T.A. (1.00 €)
- L'ASTROLABE – timbre à valeur permanente (tarif préférentiel)

Emission 2017 :

- *MARION DUFRESNE II* – timbre à valeur permanente (tarif international)

Emission 2016 :

- LOGO KERGUELEN (0.80€)

Emission 2015 :

- LOGO AMS (0.50€)

Emission 2014 :

- LOGO CROZET (7.00€)

Art. 3 : Les autres articles philatéliques maintenus à la vente sont listés ci-dessous :

Carnets de voyage :

- CARNET VOYAGE A BORD DU *MARION DUFRESNE* (33 €) – 2023
- CARNET PHILATELIQUE UNESCO (26€) – 2020
- CARNET VOYAGE « Découverte de la réserve naturelle » (27.00€) - 2017
- CARNET VOYAGE ANTARCTIQUE (25.00€) - 2013
- CARNET VOYAGE EPARSEES (21.50€) – 2009
- CARNET VOYAGE INSOLITE (20.00€) - 2007

Cartes postales pré-timbrées :

- PAP *Marion Dufresne* (2.50€)
- LOT. 4 PAP. Navires des TAAF (8,50 €)

Art. 4 : Les timbres-poste listés à l'article 1^{er} en stock au 28 février 2026 dans les districts, dans la boutique du *Marion Dufresne*, dans la boutique du siège à Saint-Pierre, à la recette principale de Paris Louvre, au Carré d'Encre, ainsi que dans tous les autres points de vente philatélique du Groupe La Poste, seront renvoyés à l'imprimerie des timbres-poste et valeurs fiduciaires de Périgueux pour y être détruits. Un procès-verbal de destruction sera établi.

Art. 5 : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur
des Terres australes et antarctiques françaises,



Mikael QUIMBERT